

P.V. n° 1 – par visioconférence

Président : M. CURIDA.

Présents : MM. BIENAIME - BRUNEAU – CHARLANNE - CONNAN (*en début de réunion*) – DEMARQUE – EL OUASSINI – HONDELATTE – LALOT – LETHIELLEUX – MANAA.

Excusés : MM. CHRISTY – KHALLOUKY.

Absent : M. NAINAN.

Administratifs : MM. VALLET – MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

1. PREPARATION SAISON 2025/2026

La commission établit, **sous réserve des procédures en cours ou à venir et/ou de confirmation lors des engagements sur Footclubs**, un **projet de constitution de la poule FUTSAL REGIONAL 1**.

Ce **projet** de composition, soumis à l'approbation d'un prochain Comité de Direction de Ligue, sera envoyé en suivant aux clubs concernés (*fin des engagements sur Footclubs le 31 juillet 2025*) :

POULE FUTSAL REGIONAL 1 LFNA – 2025/2026 (SOUS RESERVE DES PROCEDURES EN COURS OU A VENIR)

PAGE 1/1

FUTSAL REGIONAL 1

POULE UNIQUE

- 16. Futsal Angoulême
- 17. A.J. Aulnaysienne Futsal
- 24. A.S. Neuvic St-Léon
- 33. Les Coqs Rouges Bordeaux
- 33. Girondins Futsal
- 33. S.C. La Bastidienne
- 33. Pessac F.C.
- 33. Futsal Club LG3
- 33. Seleção United d'Artigues Près Bordeaux
- 33. A.B.P. St-Médard en Jalles
- 40. La Jeanne d'Arc de Dax
- 40. Futsal Center Moun

COMPÉTITIONS RÉGIONALES – SECTION FUTSAL REUNION DU 2 JUILLET 2025

PAGE 2/5

La commission, comme lors de la saison 2024/2025, afin de donner plus d'enjeu en fin de saison pour le championnat Futsal R1, décide (à une seule voix contre) de confirmer la mise en place des Play-offs qui permettront de désigner le club qui sera transmis à la F.F.F. pour participer au barrage d'accession en D2 Futsal.

La formule sera la suivante :

- 1/2 Finales : club classé 1^{er} recevra club classé 4^{ème} – club classé 2^{ème} recevra club classé 3^{ème}
- FINALE : vainqueur de chaque 1/2 finale (*sur le terrain du club le mieux classé lors de la 1^{ère} phase*).

Il est précisé que ces Play-offs se disputeront avec un temps de jeu effectif de 2 x 20 minutes, nécessitant donc la présence d'un tableau électronique.

Plusieurs points sont discutés en séance :

- Temps arrêté et tableau électronique : la nouvelle réglementation adoptée par la commission sera insérée dans les règlements des championnats régionaux Futsal, inspirée de celle de la F.F.F.
- Nombre de Double-Licences : Une évolution de ce nombre (illimité lors de la première phase) est souhaitée par la majorité de la commission. Robert CURIDA est chargé de se rapprocher du service Juridique pour connaître la possibilité de sa mise place lors des Play-Offs. Si réponse positive, les clubs seront consultés et ensuite le Comité de Ligue aura la décision finale.
- La commission confirme que l'horaire maximal pour les réceptions des matches de Futsal R1 est fixé à 21h30. Cependant, pour cette saison 2025/2026, une dérogation sera accordée par la commission.

Concernant le championnat **FUTSAL REGIONAL 2**, un point est fait en séance sur le nombre d'équipes susceptibles d'y participer (sous réserve de confirmation lors des engagements sur Footclubs *avec date limite au 15 août 2025*) :

- Prévues en Futsal R2 2025/2026 (10) :
 - o F.C. des Portes de l'Entre Deux Mers (*rétrogradé de R1*) - A.B.P. St-Médard en Jalles (2) - Real Futsal Blanquefort – F.C. Mascaret – F.C. Martignas Illac – E.S. Niort 1919 - Les Coqs Rouges Bordeaux (2) – Seleção United d'Artigues Près Bordeaux (2) - A. Futsal des 2 Charentes – *Union Futsal Oeyreluy (déengagement de ce dernier club)*.

L'Aviron Bayonnais a transmis un courriel le 30 juin 2025 en demandant à intégrer le championnat Futsal R2. Le District des Pyrénées-Atlantiques, en copie du mail adressé, sera interrogé afin de recueillir son avis. La commission y est favorable (*M. HONDELATTE n'a pas participé à la délibération*).

Les Présidents des Districts organisant un championnat Futsal vont être contactés par M. HONDELATTE, membre du Comité de Ligue, afin de voir la méthode pour que la LFNA puisse accueillir de nouveaux clubs en R2.

COMPÉTITIONS RÉGIONALES – SECTION FUTSAL REUNION DU 2 JUILLET 2025

PAGE 3/5

Le souhait de la commission serait de pouvoir établir **2 ou 3 poules de Futsal R2 à dominante géographique** afin de lutter contre les contraintes de déplacements. Il n'y aurait donc plus de deuxième phase avec croisement des équipes des secteurs « Nord » et « Sud » mais chacun jouerait lors de la seconde phase contre les mêmes équipes. Cela conduirait, comme stipulé dans les R.G. de la LFNA, au minimum à la descente du dernier de chaque poule.

2. CALENDRIER GENERAL 2025/2026 - PROJET

La commission prend note d'un projet de calendrier général Futsal pour la saison 2025/2026, sauf pour le championnat Futsal R2 qui sera confectionné ultérieurement en fonction du nombre de clubs participants, lequel déterminera la formule qui sera adoptée.

Ce calendrier général définitif devra être soumis à l'approbation d'un prochain Comité de Ligue.

3. TROPHEE DES CHAMPIONS FUTSAL 2025/2026

Le **TROPHEE DES CHAMPIONS FUTSAL** (5^{ème} édition regroupant les vainqueurs du championnat Futsal Régional 1 et de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Futsal lors de la saison 2024/2025) opposera les équipes de :

- **PESSAC F.C.** (R1 - Gironde - champion régional Futsal R1)
- **FUTSAL CENTER MOUN** (R2 - District des Landes - vainqueur de la Coupe Nouvelle-Aquitaine Futsal et *accédant en R1*).

Cette rencontre se déroulera en principe lors de la **semaine du 8 au 13 septembre 2025 dans une salle restant à définir**. Un appel à candidatures ciblé (secteur géographique compatible avec les deux adversaires) sera lancé.

Le club de Pessac F.C., étant désigné comme « club recevant » sur ce match, devra fournir la tablette pour l'utilisation de la FMI.

Temps de jeu : 2 x 20 minutes (effectif).

Un temps mort d'une minute par période et par équipe. Cumul des 5 fautes par période.

A la fin du temps réglementaire, si les deux équipes sont à égalité, l'arbitre procédera à une prolongation de 2 x 5 minutes. Si les deux équipes sont encore à égalité, l'arbitre fera exécuter l'épreuve des tirs au but pour déterminer le vainqueur (5 tireurs, remplaçants compris, si égalité à l'issue des 5 tirs, principe de la « mort subite »).

4. COUPE NATIONALE FUTSAL 2025/2026

La commission lancera, dès septembre, un appel à candidatures pour la réception de cette Finale Régionale qui pourrait se dérouler le samedi 13 décembre 2025.

Le nombre de clubs qualifiés pour le 1^{er} tour fédéral sera communiquée par la F.F.F. dans la deuxième quinzaine de juillet.

Lors de la saison 2024/2025 nous avons 2 clubs qualifiés.

Les engagements seront possibles dans Footclubs jusqu'au **31 août 2025**.

5. COUPE NATIONALE FEMININE FUTSAL 2025/2026

La commission note que la Finale régionale a été fixée par la F.F.F. le 14 ou 15 février 2026.

Le système de cette épreuve (plateaux pour la saison 2024/2025) sera établi après la fin des engagements dont la date n'a pas encore été arrêtée (le 10 novembre 2024 en 2024/2025).

Notre Ligue devra fournir un club qualifié à la F.F.F. pour les 1/8èmes de Finale.

6. COUPE NATIONALE U18 FUTSAL 2025/2026

La commission note que la Finale régionale a été fixée par la F.F.F. le 14 ou 15 février 2026.

Le système de cette épreuve (plateaux pour la saison 2024/2025) sera établi après la fin des engagements dont la date n'a pas encore été arrêtée (le 10 novembre 2024 en 2024/2025).

Notre Ligue devra fournir un club qualifié à la F.F.F. pour les 1/8èmes de Finale.

7. COUPE NOUVELLE-AQUITAINE FUTSAL 2025/2026

La commission lancera, dès le début de saison, en concertation avec la C.R. Promotion Animation de la LFNA, un appel à candidatures pour la réception de cette Finale Régionale.

Les engagements seront possibles dans Footclubs jusqu'au 31 décembre 2025.

8. CREATIONS DE DEUX CHAMPIONNATS REGIONAUX FUTSAL EN 2025/2026

La F.F.F. a acté la création de deux nouveaux championnats nationaux en 2026/2027 :

- Championnat Féminin Futsal (Seniors)
- Championnat U19 Futsal (Masculins).

Par conséquent, la commission devra tout mettre en œuvre afin de pouvoir créer deux championnats régionaux correspondants afin de pourvoir fournir à la F.F.F. un club accédant pour chaque championnat en fin de saison 2025/2026.

La mise en place de ces deux **nouveaux championnats régionaux (Féminin Futsal et U18 Futsal)** est envisagée pour le début de l'année 2026 sous la condition édictée par la F.F.F. qu'ils se disputent avec un minimum de 8 équipes participantes jusqu'à leur terme.

Un gros travail de communication sera nécessaire pour attirer un nombre suffisant de clubs intéressés par ces deux nouveaux championnats régionaux.

9. RETOUR DE LA REUNION DES PRESIDENTS DE COMMISSIONS REGIONALES

Robert CURIDA fait un rapide compte-rendu de cette réunion qui a été gérée par la secrétaire générale Mme. Catherine VEYSSY.

COMPÉTITIONS REGIONALES – SECTION FUTSAL REUNION DU 2 JUILLET 2025

PAGE 5/5

Il a été rappelé qu'après 3 absences non-excuses, un membre de commission pourra en être exclu. Merci aux membres de la commission d'être rigoureux dans les réponses qu'ils doivent apporter aux convocations qui leur sont envoyés.

Ces réponses doivent être effectuées en retour du mail envoyé.

Chaque membre de commission doit être licencié dans un club. Si tel n'est pas le cas, il devra demander une d'ayant droit auprès de la LFNA et s'acquitter d'une cotisation.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers électroniques doivent être adressés **uniquement au service Compétitions de la LFNA** à l'adresse : competlfna@lfna.fff.fr par la messagerie Gmail, seule officielle (*pas de messagerie personnelle*).

Le Président,
Robert CURIDA



Les secrétaires de séance,
Vincent VALLET



Philippe MOUTHAUD



Procès-Verbal validé le 8 juillet 2025 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.

